Image not found or type unknown

rupture de bail car non respect obligation

Par **Gab71S!!**, le **26/10/2021** à **12:18**

bonjour

je viens tout juste de signer mon bail (le 18 oct 2021) dans un immeuble tout neuf livré le 21 septembre, or depuis 3 semaines l'ascenseur est en panne et le syndinc ne semble par prêt à signer le devis pour les réparations.

Mon appartement est situé au 8è.

J'ai contacté plusieurs fois le service client qui est dans l'incapacité de me donner une date fixe pour les réparations.

Ne pouvant pas monter 8 étages à pieds tous les jours, je souhaite rompre mon contrat.

En ai-je le droit sachant que j'ai les clés depuis moins de 10 jours et si oui, est-ce que cela peut me coûter des frais.

Quels recours ai-je par rapport à mon baileur ?

Merci de votre retour,

Par **Gab71S!!**, le **26/10/2021** à **13:47**

Merci beaucoup

je ne pense pas que cela ira jusque là. Je vais certe contester le préavis car dans les conditions actuelles, je ne peux pas prendre possession de mon appartement donc pas de raison que je fasse 1 mois de préavis alors que je ne peux pas y accéder. Si encore j'étais dans les murs... mais cela n'est pas le cas.

Merci de votre aide,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés